(LU) CONDITIONS DE GARANTIE

Cet article de la marque « basano » a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un contrôle de qualité exigeant. La société HORNBACH Baumarkt Luxembourg S.à.r.l, 31, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (ci-après la Garante), garan-tit la qualité des meubles de salle de bain de la marque « basano » conformément aux dispositions sui-vantes.

1. Durée de la garantie

La durée de la garantie est de 5 ans. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. Étendue de la garantie

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux des meubles de salle de bains basano. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie ne s'applique pas aux dommages résultants des cas suivants

- erreur de montage ou de raccordement,
- manipulation ou utilisation inappropriée,
- entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant,
- action violente,
- utilisation de pièces de rechange non originales,
- action chimique non conforme,
- défauts d'usure liés à l'usage ou à tout autre type d'usure naturelle,
- dommages causés par une utilisation ou une manipulation non conforme (p. ex. coup, choc, chute) ou
- dommages imputables à un non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien

Elle ne couvre pas non plus les dommages accessoires ou consécutifs, ni les éventuels frais de montage et de démontage en cas de garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

Pendant la période de garantie, la garante examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. En cas de garantie, la garante répare l'article à ses frais ou le remplace. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion de la garante. Si l'article est indisponible au moment où la garantie s'applique, la garante est autorisé à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la garante. Pendant la réparation, le client ne peut exiger d'article de remplacement.

4. Revendication de la garantie

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.lu. Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également contacter la Garante par e-mail à l'adresse suivante : service-bertrange@hornbach.com.

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. Droits garantis par la loi

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garan-tie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.